

**Direction Générale des Services / Direction de l'Urbanisme**

**Direction de l'Urbanisme**

**REF : DU2010022**

**Signataire : SM**

**OBJET :Avenant n°1 à la convention liant l'EPFIF/Plaine Commune/Commune**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales notamment l'article L 2122-21,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-3 et suivants,

Considérant la nécessité de mener des actions de maîtrise foncière sur plusieurs secteurs de la commune présentant des opportunités de mutations et de reconversions afin de soutenir la production de logements notamment de logements locatifs sociaux et de favoriser le développement économique,

Considérant les termes de la convention triparties (EPFIF/Plaine Commune/Commune) initiale en date du 7 juillet 2009,

Considérant les termes de l'avenant n° 1 de la convention d'intervention foncière – EPFIF visant à étendre les périmètres de veille et à modifier l'enveloppe financière allouée,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 de la convention d'intervention foncière de l'EPFIF, tel qu'annexé ci-après, dont l'objet est d'étendre les périmètres de veille afin de soutenir la production de logements notamment de logements locatifs sociaux et de favoriser le développement économique et de modifier en conséquence l'enveloppe financière.

**AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant n° 1 à la convention d'intervention .foncière.

Pour le Maire

L'adjoint délégué